



Heures supplémentaires qui ne comptent pas??

Par **boxcarflo**, le **31/10/2009** à **07:56**

Bonjour,

je suis commercial dans un magasin à 39h. les heures sup me sont payées. je suis commissionné sur mes ventes.

Il m'arrive très fréquemment de dépasser mon temps de travail lorsque des clients s'attardent. J'ai voulu réclamer une compensation de ces heures sups, mais mon patron m'a répondu qu'à partir du moment où ma vente se réalisait il n'avait pas à tenir compte du temps passé en plus. est-ce légal?

Merci d'avance de votre aide.

Par **BEN**, le **25/11/2009** à **23:36**

va au prud'hum

Par **BEN**, le **25/11/2009** à **23:37**

va au prud'hum